

Bourg-en-Bresse, le 17 décembre 2019

L'inspectrice d'académie-directrice  
académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et messieurs les enseignants du  
premier degré public

S/C de Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** Recueil des candidatures à la formation de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) – année scolaire 2020-2021

Références :

- arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS
- arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation

L'ensemble des modalités décrites dans la présente circulaire s'appliquera sous réserve de la parution de la note de service ministérielle.

Une formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée sera assurée durant l'année scolaire 2020-2021. Elle se déroulera à l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS-HEA) de Suresnes (Hauts de Seine).

**Remarque :** il est possible de s'inscrire à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme sans avoir suivi cette formation.

#### I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent être candidats les personnels enseignants et de direction, titulaires, du premier et du second degré ainsi que les personnels d'éducation et les personnels d'orientation de l'enseignement public.

Les enseignants du premier degré doivent :

**D'une part,**

**Soit** être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) ou l'un des diplômes auxquels il se substitue (CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI)
- diplôme de psychologie scolaire délivré par les universités habilitées par le ministère de l'éducation nationale
- diplôme d'état de psychologie scolaire (créé par le décret n°089-684 du 18.09.1989).

**Soit** être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

**D'autre part,**

**Avoir exercé** pendant cinq ans au moins, au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'examen, des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.

II. MODALITES DE CANDIDATURE

**Les enseignants intéressés** doivent adresser **au plus tard le lundi 13 janvier 2020** à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription de rattachement :

- le formulaire de candidature sur lequel l'inspecteur émettra son avis motivé (cf annexe, pages 1 et 2)
- une lettre de motivation.

**Les inspecteurs de l'éducation nationale** seront ensuite chargés de transmettre l'ensemble des dossiers complets des candidats à la division des personnels de la DSDEN de l'Ain, pour le lundi 20 janvier, délai de rigueur.

Les candidats seront convoqués pour un entretien avec les membres de la commission d'examen des candidatures. La convocation à cet entretien sera envoyée sur l'adresse de messagerie professionnelle des candidats (@ac-lyon.fr).

A l'issue des entretiens, une liste des candidats sera établie et transmise au ministère, pour décision.



Marilyne Rémer

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**A LA FORMATION EN PRESENTIEL DE PREPARATION AU DDEEAS  
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**



**Formulaire (pages 1 et 2) accompagné d'une lettre de motivation**

**à adresser à votre IEN au plus tard le lundi 13 janvier 2020**

**DIPER Public**

NOM Prénom : ..... Date de naissance : .....

N° de téléphone personnel ou portable (en cas de nécessité urgente) : .....

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr

Affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2019 (école-établissements / commune / circonscription) : .....

Date de titularisation dans le corps des enseignants du premier degré : .....

Ancienneté générale de services au **1<sup>er</sup> septembre 2019** : .....

Ancienneté de services dans l'adaptation et l'intégration scolaires au **1<sup>er</sup> septembre 2020** : .....

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et de l'intégration scolaires (préciser la date d'obtention) :

.....  
.....  
.....

Affectations successives dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires :			
Noms des Ecoles ou Etablissement (indiquer les communes)	Nature des fonctions	Dates	
		Entrée en fonction	Cessation de fonction

**OBLIGATION DE SERVIR ET DE SE PRESENTER AUX EPREUVES (cocher la case)**

- Dans le cas où ma candidature est retenue, je m'engage à suivre la formation, à me présenter aux épreuves de l'examen à l'issue de la formation, à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur adjoint chargé de section d'éducation spécialisée annexée à un collège.

Date et signature de l'enseignant,



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Ain

**DIPER Public**

### **AVIS FORMULES SUR LA CANDIDATURE**

**A RENVOYER, APRES AVIS DE L'IEN, A LA DIVISION DES PERSONNELS AU PLUS TARD LE LUNDI 20 JANVIER 2020**

**CANDIDATURE DE** : Nom d'usage : ..... Nom patronymique : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Circonscription de rattachement : .....

Nom et Prénom de l'inspecteur de circonscription : .....

AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION SUR LA CANDIDATURE :

Date :

Signature de l'IEN

---

### **PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

AVIS DE LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DANS L'AIN

Date :

Signature :